

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : mardi 17 février 2026 à 20h00 salle de conseil municipal

Présents : Mme Delaune, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Leroy-Battu, Montière, Renaud, Touzet

Absentes : Mme Brault, Mme Guillois

Secrétaire : Mr Leroy-Battu

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 février 2026
- Désignation du secrétaire de séance
- Délibération achat broyeur accotement (hors reprise par l'entreprise)
- Délibération vente de l'ancien broyeur à un agriculteur.
- Musée : Délibération acceptation don d'équipements de la famille Cotinat à la commune de Prissac, autorisation signature d'un acte de donation auprès du notaire et paiement des frais (expertises et notaire).
- Etude musée délibération sur offre retenue et subvention du PNR aux frais de cette étude

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Christophe Leroy-Battu est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 février 2026

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Délibération achat broyeur accotement (hors reprise par l'entreprise)

4. Délibération vente de l'ancien broyeur à un agriculteur.

M. le Maire rappelle que le conseil municipal du 10 février avait déjà décidé, à l'unanimité, d'accepter l'offre de l'entreprise Dupin pour l'achat d'un nouveau broyeur, comprenant aussi la reprise de notre ancien broyeur par cette dernière.

Le conseil municipal décide de ne revenir sur la décision prise lors du précédent conseil.

5. Musée : Délibération acceptation don d'équipements de la famille Cotinat à la commune de Prissac, autorisation signature d'un acte de donation auprès du notaire et paiement des frais (expertises et notaire).

M. le Maire informe le conseil municipal que la collection présente actuellement au musée du machinisme agricole comprend des biens et matériels appartenant à la famille Cotinat, Aujourd'hui la famille Cotinat est d'accord pour faire donation à la commune de Prissac de ses biens et matériels présents au musée.

Un expert mandaté par Maître Guilbaud, notaire à St Benoit du Sault, est venu faire l'inventaire des biens et matériels donnés à la commune de Prissac. La valeur de ces biens a été estimée par l'expert à 61 210 €.

Les frais d'enregistrement de cet acte notarié estimés à 1 800 € et les frais d'expertise à 600 € TTC seront à la charge de la commune de Prissac.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- autorise M. le Maire à signer auprès du notaire Maître Guilbaud l'acte de donation et tout autre document concernant cette affaire,
- autorise M. le Maire à mandater l'ensemble des frais concernant cette affaire, frais d'enregistrement de l'acte notarié estimés à 1800 €, frais d'expertise à 600 € TTC et autres.

6. Etude musée délibération sur offre retenue et subvention du PNR aux frais de cette étude

M. le Maire rappelle au conseil municipal que depuis juillet 2025, la commune de Prissac et le Parc naturel régional de la Brenne sont engagés dans une réflexion sur le devenir des 3 musées de Prissac. Sur la commune de Prissac, la mise à disposition d'un site de plus de 5 ha autour du musée du machinisme agricole permet de créer un pôle expérimental pour une agriculture résiliente et d'engager une approche multi-partenariale pour une valorisation optimale des ressources locales. 3 axes se profilent : développement de la filière chanvre, création d'une pépinière expérimentale locale et réflexion au sujet du bâtiment des 3 musées.

En décembre 2025, la commune de Prissac a lancé une consultation de bureaux d'études pour ce projet. Les offres sont parvenues en mairie : M. le Maire présente les offres satisfaisant la demande et proposant globalement les mêmes prestations :

- Agence Bientôt : 21 450 € HT + options 2 612.50 € HT = 24 062.50 € HT // 25 740 € TTC + options 3 135 € TTC = 28 875 € TTC
- Hu.Te Architecture/CP Economie : 25 400 € HT //30 480 € TTC
- LAB'o 52/Crescendo/Éric Verrier : 44 100 € HT // 52 920 € TTC

Le Maire précise que la participation du Parc naturel régional de la Brenne, par l'intermédiaire de la Banque des Territoires, pourrait être au maximum de 7 500 € sur l'offre de LAB'o 52, et de 5 000 € sur les 2 autres offres. Le financement porte essentiellement sur la partie « concertation », mais rien n'est prévu pour le financement des études sur le devenir du bâtiment.

A ce stade, on n'a aucune visibilité sur le montant total du projet, aménagement du musée inclus. Pour bénéficier du financement de la Banque des territoires, le projet doit être déposé au plus tôt, et en tout état de cause, avant juin.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- retient pour la réalisation de cette étude préalable l'offre du bureau d'études « Agence Bientôt pour un montant de 24 062.50 € (avec options à 2 612.50 € HT)// 28 875 € TTC (avec option à 3 135 € TTC).
- autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement avec le bureau d'étude retenu et tous les autres documents concernant cette affaire.

7. QUESTIONS DIVERSES

PLUi de la CDC MOVA

Le Maire informe le conseil municipal que les maires refusent actuellement d'approuver le PLUi de la CDC MOVA. La CDC MOVA va reporter cette approbation après les élections municipales.

Etude audit énergétique sur deux nouveaux bâtiments communaux

M. le Maire informe le conseil municipal avoir fait appel à un bureau d'études pour faire un audit énergétique sur les nouveaux bâtiments en cours d'acquisition par la commune au 3 route de Saint Benoit du Sault et au 3 rue Roland Meignien.

Ces études seront nécessaires pour déterminer les travaux à réaliser et solliciter des subventions.

Prochaine réunion mardi 10 mars à 20h.

Levée de séance : 19h30